

**ÉVULSION** « i. est un emprunt savant (1540, sans accent *evulsion*; 1611, *évulsion*) au latin *evulsio* « action d'arracher », dérivé de *evulsus*, sopin de *vellere* « arracher », formé de *e-* (→ *ex-*) et de *vellere* « arracher » (les poils, la laine, etc.), qui se rattache à une racine indoeuropéenne \*wel- « arracher » (→ *convulsion*, *révulsion*).

*Évulsion* désigne en chirurgie, notamment en chirurgie dentaire, l'action d'arracher, d'extraire.

En dérive **ÉVULSIF**, **IVE** « (XIX<sup>e</sup> s.) « qui opère l'arrachement ».

**ÉVZONE** « n., enregistré dans les dictionnaires français en 1907, est un emprunt au grec *evzōnos*, qui signifie strictement « qui a une belle ceinture » de *zōnē* « ceinture » → *zone*.

Le mot désigne un soldat de l'armée grecque, vêtu de la jupon courte appelée *fastanelle*.

❶ **EX-** est un préfixe emprunté au latin *ex-*, préfixe et préposition exprimant l'idée de « sortir » et celles d'« absence », de « privation », comme son correspondant en grec (*ex*). **EX-** est présent en français dans de nombreux composés empruntés au latin (par exemple *exclure*, *exclamer*, *expulser*) et apparaît dans quelques composés français de formation savante, comme *expatrier*, *exproprier*, contenant l'idée d'avancement vers l'extérieur ou celle de position en dehors.

■ Le préfixe latin, souvent réduit à *e-* devant consonne, est aussi à l'origine de la forme populaire *es-* (en ancien français) devenue *é-* au XVII<sup>e</sup> siècle; par exemple *éveiller*, *ébatre*.

❷ **EX-** correspond à une autre valeur du latin *ex-*, qui indique l'idée de « passage d'un état à un autre » et celle d'« achèvement » et entre alors dans la composition de mots désignant une charge qui a cessé d'être exercée, par exemple dans *ex consul* « ancien consul », *ex liberto* « ancien affranchi ».

■ Il est employé en français à partir du XVI<sup>e</sup> s. devant un nom joint par un trait d'union désignant l'état ou la fonction antérieurement occupés par une personne. D'abord dans le vocabulaire ecclésiastique, placé devant un nom de charge ou de dignité, le préfixe s'est largement répandu à d'autres domaines (*ex-ministre*, *ex-député*); concurrencé par *ci-devant* à l'époque révolutionnaire, il tend, depuis le milieu du XX<sup>e</sup> s., à se substituer à l'adjectif *ancien*

(*ex-mari*). Dans ce sens, **EX** « n. s'emploie familièrement par ellipse depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s. (1872 dans Labiche); son *ex* (conjoints, concubins, amants).

**EX ABRUPTO** → **ABRUPT**

**EXACERBER** « v. n. est un emprunt savant (av. 1380) au latin *exacerbare* « aigrir, irriter, affecter douloureusement » et en bas latin « aggraver ». Le verbe est composé de *ex-* (→ ❶ *ex-*) et de *acerbus* « aigre » (→ *acerbe*).

Relevé à la fin du XIV<sup>e</sup> s. avec le sens étymologique d'« irriter, aigrir (qqn, qqch.) », puis au début du XVII<sup>e</sup> s. à la forme pronominale (1611), le verbe est très rare avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Il est alors repris (1868, Gautier) pour « rendre plus aigu, porter à son paroxysme » un mal et, par analogie (fin XIX<sup>e</sup> s.), un sentiment, une souffrance morale, avec une valeur proche d'exalter, exaspérer.

Le nom d'action **EXACERBATION** « f. (1503) est, comme le verbe, rare avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Il est emprunté au latin impérial *exacerbatio* « action d'irriter », dérivé du supin de *exacerbare*. Le mot est didactique en médecine, et littéraire en parlant du domaine des sentiments.

**EXACT**, **EXACTE** « ad. est un emprunt savant du milieu du XVI<sup>e</sup> s. (av. 1542) au latin *exactus* « exactement pesé, précis, exact », participe passé adjectivé de *exigere* (→ *agir*, *exiger*). *Exigere*, au cours de son évolution, a pris les sens de « pousser dehors, chasser » et « faire sortir de », puis « exiger (de qqn) », parallèlement à « achever, mener à terme »; enfin, il a pris le sens technique de « peser », d'où « fixer, déterminer », acception dont procède l'adjectif *exactus*.

*Exact* qualifie d'abord ce qui est accompli minutieusement, en observant les règles prescrites (*exacte supputation*), puis (1652) une personne scrupuleuse, minutieuse dans l'accomplissement de ses devoirs. Ces deux emplois sont devenus archaïques, à la différence du sens spécial « qui respecte l'horaire, ponctuel » (1870), toujours en usage (être exact au rendez-vous).

■ Le sens moderne de « conforme à la vérité » apparaît au milieu du XVII<sup>e</sup> s. (Pascal), d'abord en parlant de choses qui reproduisent fidèlement la réalité, un modèle (Cf. *conforme*), puis d'une personne véridique et sincère (chez La Bruyère). À partir du XVIII<sup>e</sup> s., l'adjectif